



### Le processus électoral de 2020 a été une réussite selon la CENI



**D**evant le Président de la République Son Excellence Monsieur Evariste Ndayishimiye et le Parlement, la Commission Électorale Nationale Indépendante (CENI en sigle) a présenté, ce Jeudi au Palais des congrès de Kigobe, le rapport général sur le processus électoral de 2020.

« Le processus électoral a été dans un environnement socio-politique apaisé. Tous les acteurs électoraux ont été caractérisés par un esprit d'entente et le financement était sûr » a dit le Président de la CENI, Dr Pierre Claver Kazihize, très content de voir que le processus s'est déroulé dans les délais confor-

mément au calendrier arrêté.

La CENI salue l'engagement du peuple burundais et son Gouvernement, ainsi que la bonne collaboration qui a caractérisé tous les acteurs du processus.

« Sur 97 milliards de francs burundais collectés comme contributions aux élections, 29 milliards sont restés », a dit Dr. Pierre Claver Kazihize tout en émettant le souhait de mettre en place ces jours-ci une représentation de la CENI dans chaque commune pour pouvoir réduire les dépenses du processus électoral prochain.

#### Dans ce numéro:

#### page

Le processus électoral de 2020 a été une réussite selon la CENI

1

L'Éthiopie et le Burundi veulent renforcer leurs liens

2

Bujumbura: les natifs appelés à s'atteler aux activités de développement de leurs communes

3

Adoption du projet de loi portant révision du code de l'environnement de la République du Burundi

5

Le Ministre burundais des Affaires Etrangères S.E Albert Shingiro salue le soutien de l'Égypte au Burundi aux niveaux régional et international

6

La formation continue contribue à améliorer la qualité des enseignements

7

Communiqué de Presse no 13 de la Réunion du Conseil des Ministres du Mercredi 17 Février 2021

10

Le Président de la CENI dit avoir tiré des leçons de ce dernier processus en ce qui concerne la loi électorale disponible à temps, l'éducation électorale rapprochée et les fonds nécessaires.

Soulignons que la CENI a demandé aux autorités compétentes de régler le problème de cooptation des parlementaires de l'ethnie Twa, car cela soulève des malentendus. ([www.presidence.gov.bi](http://www.presidence.gov.bi))

## L'Éthiopie et le Burundi veulent renforcer leurs liens



Le Président Ethiope, Sahle-Work Zewde, s'est récemment rendu au Burundi. PHOTO | FILE | NMG

**L**a Présidente éthiopienne S.E Madame Sahle-Work Zewde a terminé la semaine dernière une visite de travail de deux jours au Burundi alors que les deux pays s'efforcent d'améliorer leurs relations.

S'exprimant à l'arrivée à l'aéroport international Melchior Ndadaye, elle a dit : «Nous avons senti qu'il manquait quelque chose dans nos relations, et même parmi les membres de ce haut niveau de délégation, aucun de nous n'a visité ce beau pays auparavant. Je suis donc extrêmement honoré d'être la première ».

Elle a été accueillie par son homologue le Président de la République du Burundi S.E Evariste Ndayishimiye. Au cours de sa tournée à Bujumbura, la Présidente éthiopienne a visité des entreprises manufacturières, avant de tenir une réunion à huis clos avec le Président Ndayishimiye.

Les deux Chefs d'Etat ont ensuite publié un communiqué conjoint, demandant aux Ministères sectoriels concernés de mettre en place une stratégie qui revitaliserait leur coopération, par le biais de sessions de travail et de la convocation de la commission permanente conjointe entre le Burundi et l'Éthiopie.

### En ce qui concerne l'appui aux organisations régionales

«Les deux Chefs d'État ont souligné la nécessité de renforcer les organisations continentales, régionales et sous-régionales dans la promotion et la consolidation de la paix, de la sécurité, de la stabilité et du développement durable», lit-on dans une partie du communiqué.

L'Éthiopie et le Burundi font partie des pays qui fournissent des contingents à la Mission de l'Union africaine en Somalie (Amisom) et font partie du partenariat intergouvernemental de l'Initiative du bassin du Nil.

La Présidente S.E Zewde est le premier Président à se rendre au Burundi depuis l'élection de S.E le Président Evariste Ndayishimiye, l'année dernière.

Au cours des huit derniers mois de son mandat, le Gouvernement du Président Ndayishimiye a accordé la priorité au rétablissement et au renforcement des relations diplomatiques et des relations avec les pays voisins et la communauté internationale.

(Source : [www.theeastafrican.co.ke](http://www.theeastafrican.co.ke), traduit par Rédaction MAECD )

## Bujumbura: les natifs appelés à s'atteler aux activités de développement de leurs communes



**L**e Président du Sénat le Très Honorable Emmanuel Sinzohagera s'est associé lundi, le 15 février 2021 aux membres de la coopérative Sangwe de la Colline Nyarushanga, Commune de Mugongo-Manga dans la Province de Bujumbura dans les activités de récolte de pommes de terre dans un champ qui s'étend sur 1 hectare. Après la récolte, le Président du Sénat le Très Honorable Emmanuel Sinzohagera a prodigué des conseils aux membres de la coopérative Sangwe de Nyarushanga et à la population de cette localité. Il a tout d'abord salué les travaux déjà réalisés par cette coopérative et les a encouragés en les exhortant à entamer les projets de multiplication des semences afin que cette coopérative soit exemplaire parmi les autres coopératives du pays en général et de la Commune Mugongo-Manga en particulier.

Concernant la contribution des natifs au développement de leurs communes natales, le Président du Sénat a interpellé les natifs à prêter mains fortes aux activités de développement de leurs communes respectives. Il déplore néanmoins le comportement

de certains natifs qui ne contribuent pas au développement de leurs familles et qui ne se concentrent que sur leurs activités dans certains milieux urbains.

En ce qui concerne la consolidation de la paix et la sécurité, le Très Honorable Emmanuel Sinzohagera a invité la population dans sa diversité et les administratifs locaux à sauvegarder la paix et la sécurité qui règnent dans la Commune Mugongo-Manga, source de stabilité et de développement intégré.

Il a en outre conseillé à la population d'élire de bons notables car, a-t-il dit, l'institution traditionnelle des notables de collines va contribuer au règlement des conflits au niveau de ces plus petites entités administratives. Du point de vue sanitaire, le Très Honorable Emmanuel Sinzohagera a invité la population de Mugongo-Manga à poursuivre la mise en application stricte des mesures barrières contre la pandémie de la Covid19.

Au terme de ces activités, les membres de la coopérative Sangwe de la Colline Nyarushanga a offert des cadeaux au Président du Sénat le Très Honorable Emmanuel Sinzohagera. ([www.rtnb.bi](http://www.rtnb.bi))

## Les Sénateurs adoptent à l'unanimité le projet de loi portant code de gestion des produits chimiques

**L**es Sénateurs du Burundi ont adopté à l'unanimité mardi le 16 février, le projet de loi portant Code de gestion des produits chimiques qui vise principalement la protection de la santé humaine et de l'environnement contre les dangers des produits chimiques.

Ce projet de loi analysé en séance plénière des Sénateurs à l'hémicycle de Gitega a été présenté par le Ministre de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage, Dr Déo Guide Rurema sous la direction du président du Sénat du Burundi, le Très Honorable Emmanuel Sinzohagera. Dans son exposé, le Ministre en



charge de l'Environnement a souligné l'importance de ce projet de loi qui s'inscrit dans le cadre de la mise en oeuvre de la politique nationale de l'environnement contre la pollution causée par les produits chimiques. Il a aussi indiqué que le Burundi utilise des produits chimiques divers pour répondre aux multiples besoins de développement socio-économique dans les différents secteurs de la vie nationale.

Parmi les produits chimiques usités concernés par ce projet de loi, le Ministre Rurema a notamment cité ; les carburants comme l'essence, le diesel, le pétrole utilisé dans les secteurs des transports et de l'énergie et les huiles comme celles des moteurs, des transformateurs, les peintures dans la construction, la menuiserie et les arts, les encres, les solvants, le sel et les vernis.

Le Ministre en charge de l'Environnement a indiqué que seuls les médicaments utilisés dans le secteur de la santé publique et les pesticides à usage agricole ont des législations spécifiques qui couvrent toutes les étapes du cycle de la vie des produits chimiques tels que la fabrication, l'importation, l'exportation, la réexportation, le transport, le stockage, la commercialisation, l'utilisation et l'élimination.

Toutefois, des produits chimiques périmés, des déchets chimiques et des emballages des produits chimiques sont parfois détruits ou éliminés sans le respect des mesures de sécurité. Ce qui présente des risques de contamination et de pollution des eaux, du sol et de l'atmosphère. Aussi, peu d'initiatives de protection des manipulateurs et des utilisateurs des produits chimiques sont prévues pour limiter ou éviter les impacts négatifs de ces produits sur leur santé telles que les intoxications, les brûlures, les maladies. Il a ainsi souligné l'ultime nécessité de cette loi qui permettrait la réglementation de l'usage des produits chimiques et par conséquent la prévention de ses effets néfastes sur la santé humaine et l'environnement.

risques liés aux produits chimiques périmés ou gérés de manière anarchique et non encore détruits dans certaines institutions telles que l'Université du Burundi, l'Office Burundais des Mines(OBM) et dans certaines écoles du pays. Le Ministre Rurema a répondu que dans les écoles secondaires du pays, l'inventaire de ces produits chimiques périmés a été fait et la collecte de tous ces produits a eu lieu et sont stockés provisoirement à l'Ecole technique de Bubanza. Une fois la loi promulguée, un inventaire dans d'autres institutions va se poursuivre. Pour le moment, un centre de stockage et de destruction pour ces produits chimiques périmés a été construit à Bubanza, a-t-il précisé.

Les Sénateurs ont également demandé les mécanismes prévus pour prévenir, lutter ou atténuer les dangers de pollution de la santé humaine et de l'environnement causés par les industries opérationnelles dans notre pays en citant notamment la BRARUDI, l'Afritextile, les huileries, les usines de fabrication du ciment, des peintures, etc..

Le Ministre de l'Environnement a répondu que le Gouvernement est tout aussi préoccupé par la prévention ou l'élimination des risques causés par les produits chimiques. Il a ainsi signifié qu'après la promulgation de cette loi, l'action prioritaire sera l'étude de l'état des lieux des produits chimiques dans les différents secteurs ainsi que la mise en application de la loi.

Après l'échange sur les amendements de forme et de fond, les Sénateurs ont adopté à l'unanimité le projet de loi portant code de gestion des produits chimiques.

(Source: [www.abpinfos.com](http://www.abpinfos.com))

## Adoption du projet de loi portant révision du code de l'environnement de la République du Burundi



**L**es députés se sont réunis mercredi le 17 février 2021 en séance plénière, à l'hémicycle de Kigobe, pour analyser et adopter le projet de loi portant révision du code de l'environnement de la République du Burundi.

Après l'exposé des motifs et l'analyse du rapport y relatif élaboré par la commission de l'Assemblée Nationale chargée de l'Education, de la jeunesse, des sports et loisirs, de la culture et de la communication, les députés l'ont adopté à l'unanimité avec 117 voix exprimées dont 10 procurations.

Dans son exposé des motifs, le ministre de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Élevage, Dr Déo Guide Rurema, a fait savoir qu'il s'avère nécessaire d'actualiser ce code pour le rendre mieux adapté aux exigences nouvelles de l'environnement, telles qu'elles ressortent des conventions internationales majeures en la matière. Aussi, a-t-il ajouté, il est nécessaire de rendre ce code mieux adapté aux orientations des politiques et stratégies récemment élaborées en matière de l'environnement, telles que la politique sur les changements climatiques, la politique de l'eau, et la stratégie nationale sur la gestion des risques de catastrophes, pour ne citer que cela.

Le Ministre Rurema a fait remarquer que ce code, qui date de 2000, mérite d'être revu car, a-t-il expliqué, il a montré certaines insuffisances face aux problèmes émergents en matière de l'environnement. Par ailleurs, a-t-il souligné, l'actuel code présente des lacunes, entre autres, la non internalisation des conventions régionales et internationales

en matière de l'environnement déjà ratifiées par le Burundi, le manque de mécanisme de financement du secteur de l'environnement, le manque de responsabilisation des communes dans la lutte contre la dégradation de l'environnement, et la non prise en compte des documents de politiques/stratégies élaborées après 2000. Dans ce projet de loi, l'environnement est défini comme étant l'ensemble des éléments physiques, chimiques et biologiques, ainsi que des facteurs sociaux, économiques et culturels dont les interactions influent sur le milieu ambiant, les organismes vivants et les activités humaines, tout en conditionnant le bien-être de l'homme.

Les représentants de la population ont, à cet effet, posé au Ministre qui a l'Environnement dans ses attributions des questions allant dans le sens de la protection de l'environnement.

Le Président de l'Assemblée Nationale, le Très Honorable Daniel Gélase Ndadirababw, a proposé qu'il y ait l'élaboration du projet de loi relatif à l'émission des gaz à effet de serre car, a-t-il précisé, certains pays en sont victimes.

Le Ministre Rurema a fait savoir que les impacts liés à l'émission des gaz à effet de serre concernent tous les pays du monde car, a-t-il signifié, ces derniers partagent la même couche d'ozone. Il a promis qu'il y aura la consultation de certaines conventions y relatives qui vont aider les autorités africaines en charge de l'Environnement à être unanimes sur cette question.

Le deuxième Vice-Président de l'Assemblée Nationale, Honorable Abel Gashatsi, qui est revenu sur le respect des aires protégées, a voulu savoir ce que le Gouvernement du Burundi a fait quant à la sensibilisation de la

population sur la stabulation permanente, étant donné qu'il ne reste que trois mois pour la mise en application de la loi y relative.

Le Ministère en charge de l'Environnement va élaborer la liste des espaces verts du Burundi, a rassuré le

Ministre Rurema, signalant que le Gouvernement du Burundi n'a ménagé aucun effort pour sensibiliser la population aux pratiques de la stabulation permanente avant que la loi y relative entre en vigueur.

(Source: [www.abpinfos.com](http://www.abpinfos.com))

## Le Ministre burundais des Affaires Etrangères S.E Albert Shingiro salue le soutien de l'Égypte au Burundi aux niveaux régional et international



**L**e Ministre burundais des Affaires Etrangères et de la Coopération, S.E Ambassadeur Albert Shingiro, a exprimé jeudi le 18 février 2021, sa reconnaissance au soutien égyptien à son pays dans les différents cadres régionaux et internationaux, lors d'un entretien téléphonique avec son homologue égyptien.

Selon le Porte-Parole du Ministère égyptien des Affaires Etrangères, S.E Albert Shingiro a déclaré que ce soutien de l'État égyptien reflétait les relations historiques profondes entre les deux pays.

S.E Ambassadeur Shingiro a également salué le haut niveau de coopération entre l'Égypte et le Burundi

dans divers domaines.

Les Ministres Leurs Excellences Sameh Shoukry et Shingiro ont passé en revue, lors de l'appel téléphonique, les relations bilatérales liant les deux pays et ont discuté du soutien égyptien au Burundi dans divers domaines, en particulier le renforcement des capacités des Cadres burundais.

L'appel téléphonique a également porté sur les moyens de renforcer les relations bilatérales et les modalités de tenir une commission mixte au cours de la période à venir.

L'année dernière, l'Égypte a fourni une aide en fournitures médicales au Burundi, dans le but de soutenir le secteur médical du pays africain au milieu de la crise des coronavirus.

Fin 2020, le Ministre égyptien en charge des ressources en eau M. Mohamed Abdel Aati a déclaré que des cours de formation étaient organisés pour former des Cadres africains à la gestion et à l'utilisation des eaux souterraines. De nombreux stagiaires y ont participé, y compris des burundais.

(Source : [www.egypttoday.com](http://www.egypttoday.com) , traduit par Rédaction-MAECD)

## Les gouverneurs doivent jouer leur rôle de promouvoir la paix et le développement dans leurs provinces



**L**e Ministre de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité publique, CPC Gervais Ndirakobuca a réuni mardi le



16 février 2021 à l'hôtel King's conférence les gouverneurs des provinces du Burundi, leurs chefs de cabinet et leurs conseillers.

A cette occasion, le Ministre Ndirakobuca a rappelé aux gouverneurs des provinces leurs trois missions principales notamment d'administrer la province conformément aux lois et règlements en vigueur, assurer l'ordre et la tranquillité publics et veiller d'une manière générale à la sécurité des personnes et des biens. Ils doivent également veiller à la réalisation des programmes gouvernementaux et prendre dans le cadre de ses compétences toute mesure susceptible de promouvoir la paix et le développement dans la province.

Sur le plan social, le Ministre Ndirakobuca a appelé les conseillers des gouverneurs de contrôler l'application des politiques nationales notamment en matière d'assistance, de la réinstallation et la réinsertion des rapatriés et des réfugiés, de la protection des droits de la personne humaine et en matière de la santé et l'éducation.

Parlant de l'agriculture, il a dit que la saison culturale a connu de bonnes récoltes et les a appelés à aider la population de bien gérer la production et encourager l'esprit de partage avec ceux qui n'en ont pas eu. L'autre conseil

aux gouverneurs de provinces est de poursuivre la plantation des arbres sur les collines et d'entretenir les vallées pour plus de récolte. Il les a aussi invités de bien contrôler les recettes en collectant les taxes en vue de soutenir l'économie du Burundi.

Le Ministre Ndirakobuca leur a demandé de poursuivre la vérification pour que les commerçants qui ont installé leurs kiosques près des caniveaux les enlèvent jusqu'au 1er mars 2021 pour que les caniveaux soient propres et éviter les dégâts causés par les feux de brousse.

Il a rappelé que le gouverneur de province et le chef de cabinet sont membres de droit du conseil provincial respectivement en qualité de président et de vice-président du conseil. Le conseiller chargé des affaires sociales et culturelles s'occupe notamment de la promotion et de la coordination des activités sociales, culturelles et sportives dans la province, a souligné le Ministre Ndirakobuca.

(Source: [www.abpinfos.com](http://www.abpinfos.com))

## La formation continue contribue à améliorer la qualité des enseignements



**L**e Ministère de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique en collaboration avec Strengthening Mathematic and Science in Education (SMASE) Burundi avec l'appui technique et financier de l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA) a organisé mercredi, le 17 février 2021, un atelier d'échanges sur l'amélioration de la qualité des enseignements, des apprentissages des mathématiques et sciences pour faire face aux défis du système éducatif burundais.

Cet atelier de 3 jours, à l'intention des enseignants des mathématiques et sciences de la Mairie de Bujumbura,

rentre dans le cadre de l'élaboration et l'adoption du cadre stratégique Nationale de lutte contre la pauvreté, l'éducation et la formation, qui constituent des axes prioritaires.

Cela s'inscrit également dans le cadre du plan sectoriel de développement de l'éducation et de la formation qui guide le Ministère de l'Education Nationale.

Selon le Président de SMASE Burundi Monsieur Hilaire Barasharitse, le Gouvernement du Burundi à travers le Ministère de l'Education Nationale et de la recherche scientifique consent des efforts louables pour améliorer la qualité de l'éducation à travers de multiples décisions de taille.

Si des lacunes persistent, elles sont dues à certains facteurs comme l'attitude de certains enseignants, l'insuffisance ou la non utilisation des ressources matérielles disponibles, le pléthore dans les classes, la qualité du suivi des activités par la hiérarchie, l'insuffisance de compétences pour certains du point de vue contenu et l'usage des méthodes traditionnelles.

Selon toujours Monsieur Hilaire Barasharitse, les méthodes traditionnelles non seulement ne permettent pas l'évolution participative de l'élève, mais elle lui fait également perdre le goût d'apprendre les sciences et les mathématiques.

Pour s'en sortir, le Burundi a décidé de passer par des approches méthodologiques qui mettent l'apprenant au centre des apprentissages, en se servant des ressources humaines déjà existantes, à travers une formation en cours d'emploi et continue, ce qui est prôné par l'association SMASE-AFRICA et du coup par le SMASE-Burundi

Au cours de l'atelier, les participants prendront connaissance de l'approche ASEI/PDSI où tout est centré autour de l'apprenant c'est-à-dire les activités sont planifiées et exécutées par les élèves eux-mêmes, de la technique

moins coûteuse et pourtant efficace d'effectuer une formation sur le lieu de travail.

Cet atelier permettra aux participants de réfléchir sur les voies et moyens d'améliorer l'enseignement des mathématiques et sciences du système éducatif burundais et de fabriquer le matériel didactique à partir des objets rassemblés dans le milieu environnant.

Monsieur Hilaire Barasharitse citant Archimède : "Montre-moi où se trouve le point d'appui, je soulèverai le monde", a fait savoir que la combinaison des stratégies, l'expérience des uns et des autres, serviront de base pour relever le niveau des élèves en particulier en mathématiques et sciences.

(source: [www.rtnb.bi](http://www.rtnb.bi))

## Mission de reconnaissance de l'Assistant du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement.



**E**n date du 11 au 12 février 2021, une délégation burundaise conduite par l'Assistant du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement, Monsieur Ferdinand BASHIKAKO, a effectué conjointement avec une délégation de l'Union Européenne conduite par Monsieur Jean Marie BIBARA, Chargé des projets, une mission de reconnaissance à l'intérieur du pays (Gitega, Rutana et Makamba) sur certains villages pour voir les réalisations de la populations dont leurs projets ont été financés par l'Union Européenne à savoir : l'adduction d'eau Rubimba-Buraza en commune Buraza ; hangar de stockage communautaire en commune Makebuko ;

rencontre avec les Abatangamuco en commune Makebuko ; l'installation des plaques solaires à Rutana - Kinzanza dont SESMA :opérateur Burundi s.a qui va gérer les installations dans le cadre du Partenariat Public Privé ; la production de patchouli pour fabrication d'huiles essentielles à Nyanza-Lac et l'installation des plaques solaires a Rutana - Kinzanza ( SESMA :opérateur Burundi s.a qui va gérer les installations dans le cadre du Partenariat Public Privé) et la production de patchouli pour fabrication d'huiles essentielles à Buheka et Kazirabageni en Province Makamba. (**Rédaction-MAECD**)

## Vers le transfert des compétences de prise en charge des traumatismes sévères à l'Hôpital Prince Régent Charles (HPRC)



**L**a coordination du Centre Médico-chirurgical de Médecin Sans Frontières sise à Kigobe a effectué lundi le 15 février 2021, une visite de travail à l'Hôpital Prince Régent Charles (HPRC) pour constater l'état d'avancement des travaux de réhabilitation des locaux concernés par le transfert des compétences de prise en charge des cas de traumatismes sévères qui étaient assurées à l'Arche de Kigobe par Médecin Sans Frontières.

Selon Dr Hippolyte MBOMA coordinateur d'Arche de Kigobe, MSF (Médecin Sans Frontières) est une organisation humanitaire médicale d'urgence qui porte secours aux populations dont la santé est menacée par des conflits, des catastrophes, des épidémies ou sans accès aux soins de santé.

Médecin Sans Frontières est présent au Burundi depuis 1992 avec appui aux autorités sanitaires dans la lutte contre le paludisme et les épidémies à précisé Dr Hippolyte MBOMA coordinateur d'Arche de Kigobe. Selon toujours Dr Hippolyte, depuis 2015, les équipes de MSF gèrent à Bujumbura le centre médico-chirurgical privé, l'Arche de Kigobe où ses équipes ont pris en charge près de 70 mille patients pour des traumatismes simples, modérés et graves, plaies simples, profondes, fractures osseuses etc...

Dr Hippolyte a ajouté que le début du projet médico-chirurgical de Kigobe était dû aux besoins d'urgence suite à la situation que traversait le pays pour prendre

en charge les victimes des violences de 2015 comme des cas urgents de traumatisme sévère.

Selon toujours Dr Hippolyte MBOMA, parmi les cas de traumatismes sévères reçus actuellement, 90% sont issus des accidents du trafic routier qui ne rentrent pas dans la définition du projet d'où MSF doit se désengager pour céder la couverture à d'autres structures de soins publiques.

Depuis 2019, le transfert des compétences est déjà opérationnel dans 4 structures publiques 2 Centre De Santé, 2 Hôpitaux de district ayant bénéficié des formations pour les prestataires des soins, un appui en médicaments, en matériel et la gratuité des soins et en 2020, le transfert des cas modérés est déjà fait au Centre Hospitalo-Universitaire de Kamenge a rappelé Dr Hippolyte.

Dr Hippolyte a révélé que la motivation du choix de l'Hôpital Prince Régent Charles pour le transfert des compétences de la prise en charge des cas de traumatismes sévères est que cette structure publique est bien établie, très accessible et dispose d'une grande capacité d'hospitalisation, MSF est confiant que la pérennisation des acquis du projet et la continuité des soins pour les patients seront une réalité à cette structure publique.

Selon le calendrier de transfert des compétences dès le centre médico-chirurgical de Kigobe ; dès le 28 février c'est la fin de nouvelles admissions aux

urgences de l'Arche, les patients hospitalisés avant la date bénéficient d'un suivi jusqu'à la sortie. Depuis le 1er mars, début des admissions des traumatismes modérés et sévères à l'HPRC avec l'appui des équipes de MSF au sein des départements chirurgicaux. Du 1er mars au 31 décembre, MSF appuiera l'HPRC dans la prise en charge gratuite des traumatismes modérés et graves soutenue par des formations, des donations des médicaments, du matériel, appui logistique et financier.

Selon le médecin directeur de l'HPRC, ce processus de transfert est la concrétisation d'un mémorandum d'entente signé entre MSF et l'HPRC via le Ministère de la Santé Publique et de Lutte contre le SIDA, actuellement ils sont à la phase de réhabilitation des bâtiments selon le circuit des patients de trauma sévères. Dans la phase de réhabilitation des locaux, le bloc opératoire, le service de chirurgie hospitalisation sont déjà terminés et les travaux sont en cours aux urgen-

ces, à la petite chirurgie, à la buanderie et à la stérilisation avec un équipement de 60 lits qui seront occupés par ces patients de trauma sévères.

Selon Dr Nimpaye Oscar médecin directeur de l'HPRC, les préparatifs avancent normalement, suivra la formation des prestataires de soins en ce qui concerne la prise en charge des traumatismes sévères. Il tranquillise la population que la date butoir arrivera, l'HPRC et prestataires étant prêts à accueillir les patients ayant subi de traumatismes sévères car dit-il, c'est le travail quotidien seulement un renforcement de capacités dispensé par MSF va les aider.

Dr Oscar Nimpaye a rappelé qu'après les dix mois de subvention de MSF, les soins de traumatismes modérés et sévères seront payants mais que dans les dix mois de subvention de MSF, certains patients vont bénéficier des soins gratuits selon les critères préétablis par MSF . (source: [www.rtnb.bi](http://www.rtnb.bi))

1:

## REPUBLIQUE DU BURUNDI



PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
Secrétariat Général de l'Etat

**COMMUNIQUE DE PRESSE N°13 DE LA REUNION DU CONSEIL DES  
MINISTRES DU MERCREDI 17 FEVRIER 2021**

Le Conseil des Ministres s'est réuni ce mercredi 17 février 2021, à Bujumbura, sous la présidence de son Excellence Monsieur le Président de la République, Général Major Evariste NDAYISHIMIYE.

Après la présentation de l'ordre du jour, Son Excellence le Président de la République a invité le Premier Ministre à présenter la synthèse des observations issues de la réunion préparatoire du Conseil des Ministres qu'il a lui-même présidée le vendredi 12 février 2021, et qui était consacrée à l'analyse des mêmes dossiers inscrits à l'ordre du jour.

Après restitution du Premier Ministre au Président de la République, les dossiers analysés sont les suivants :

1. **Projet de loi portant Code des Investissements au Burundi**, présenté par les Services de la Présidence de la République.

Lors de la Retraite gouvernementale tenue à Bukirasazi en Avril 2017, l'une des recommandations a été la révision du cadre légal sur les incitations fiscales et douanières.

C'est dans ce cadre que le projet portant révision du Code des investissements a été élaboré et débattu en juillet 2017 au cours d'une retraite à l'intention des représentants des institutions publiques impliquées dans l'octroi et la gestion des incitations fiscales et douanières.

Ce projet contient ainsi beaucoup d'enrichissements par rapport au texte en vigueur.

Par rapport à l'existant, il y a lieu de souligner les innovations suivantes:

## 2:

- Le changement du nom de l'Agence de Promotion des investissements qui est devenue *l'Agence de Développement du Burundi*
- Le renforcement du rôle de l'Agence de Développement du Burundi car elle devient désormais le seul interlocuteur et le facilitateur unique des activités d'investissements
- L'objet même de la loi a été modifié en y ajoutant la facilitation des investissements et la promotion des exportations
- L'octroi des avantages à une catégorie d'investisseurs spécifiques en l'occurrence les jeunes, les femmes et la diaspora
- La définition des secteurs d'investissement et du montant minimal d'investissement éligible
- Le renforcement et la clarification du cadre de suivi-évaluation des biens exonérés notamment en accordant les avantages en fonction des étapes de l'investissement
- La transparence et la clarification des avantages auxquels les investisseurs ont droit
- Les obligations des investisseurs
- La précision des sanctions en cas de manquement aux obligations contenues dans ce Code
- Le prévision des voies de recours pour tout investisseur qui se sent lésé par une décision prise par l'Agence

Au cours du débat des membres du Gouvernement, il s'est dégagé entre autres les observations suivantes:

- Il risque d'y avoir des interférences avec les autres cadres légaux qui accordent des avantages (Coopératives, Zone Franche, Zone Economique Spéciale, etc..)
- Il s'observe des chevauchements entre les missions de l'Agence et celles de certains ministères notamment ceux en charge du Commerce, des Finances et des Affaires Etrangères
- L'Agence accorde des avantages, en fait le suivi pour s'assurer qu'ils ont servi à l'objet pour lequel ils ont été accordés. Le volet « exportation » ne devrait pas être de la compétence de l'Agence car il y a d'autres structures qui en sont chargées
- Pour le minimum de l'investissement exigé, il faut l'exprimer en US\$ pour les étrangers et en Francs burundais pour les Burundais

A l'issue des échanges, le projet a été adopté moyennant prise en compte de ces observations dans sa finalisation.

## 3:

**2. Projet de décret portant création, pilotage et coordinaation du Programme d'Autonomisation Economique des Jeunes Diplômés, présenté par les Services de la Présidence de la République**

Le Burundi, comme la plupart des pays africains, est caractérisé par une croissance vertigineuse de la population avec plus de 60% de la jeunesse. Ainsi, il fait face à une situation préoccupante entre la demande et l'offre d'emploi. Le taux de chômage est très élevé.

La mise en place des programmes formation-emploi, la reconversion professionnelle, la création des microprojets de développement, sont des solutions à cette problématique.

Ce Programme a entre autre objectif d'améliorer les conditions de vie des jeunes chômeurs afin qu'ils contribuent au développemnt du Burundi.

Il vient mettre la jeunesse au cœur du développement afin de la rendre autonome en luttant contre le chômage. Il vient renforcer le patriotisme et la responsabilisation de la jeunesse dans les actions de développement.

Ce programme sera mis en œuvre dans toutes les Communes du pays.

Il ambitionne de créer au moins 200.000 emplois pour les jeunes diplômés par les coopératives et les entreprises existantes, et 550.000 emplois indirects pour les jeunes chômeurs non scolarisés (graviers, briques, sables, plantation d'arbres etc..).

Après échange et débat, le projet a été adopté moyennant toilettage par une équipe qui a été désignée à cet effet, avec la recommandation que, dans la mise en œuvre de ce programme toutes les communes soient traitées de façon équitable. Le titre du texte est également à corriger car le Programme concerne tous les jeunes chômeurs en général et les jeunes diplômés en particulier.

**3. Projet de décret portant révision du décret n°100/068 du 13 avril 2019 portant création, organisation, missions et fonctionnement de la Plateforme Multisectorielle de Sécurité Alimentaire et de Nutrition au Burundi, présenté par les Services de la Primature**

La Plateforme Multisectorielle de Sécurité Alimentaire et de Nutrition a été mise en place par décret n°100/068 du 13 avril 2019.

4:

Avec la restructuration du Gouvernement par le décret n°100/007 du 28 juin 2020, il y a eu des changements au niveau institutionnel et cette structure qui était sous la tutelle de la 2<sup>ème</sup> vice présidence de la République est passée sous la tutelle de la Primature.

Il est ainsi indispensable d'ajuster les textes relatifs à la Plateforme Multisectorielle de Sécurité Alimentaire et de Nutrition, conformément à la nouvelle structuration du Gouvernement.

Après échange et débat, le projet a été adopté après avoir subi quelques corrections.

#### **4. Projet de décret portant révision du décret n°100/06 du 09 janvier 2013 portant création d'un Bureau de Centralisation Géomatique, présenté par les Services de la Primature**

Le Bureau de Centralisation Géomatique a pour mission principale de coordonner toutes les activités visant à créer une infrastructure nationale des données spatiales au Burundi, de consolider et d'organiser l'échange et la diffusion d'informations géographiques entre tous les partenaires, producteurs et utilisateurs nationaux, régionaux et internationaux.

En raison de son caractère transversal, il avait été placé sous la tutelle de la 2<sup>ème</sup> vice présidence de la République.

Mais avec la nouvelle structure du Gouvernement par le décret n°100/007 du 28 juin 2020, il est passé sous la tutelle de la Primature.

Il est ainsi nécessaire d'adapter le texte qui organise le Bureau de Centralisation Géomatique au nouveau contexte.

A l'issue de l'analyse, le projet a été adopté après avoir subi quelques retouches.

#### **5. Projet de décret portant missions, organisation et fonctionnement de l'Ecole Nationale d'Administration (ENA), présenté par le Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de l'Emploi.**

Depuis sa création en 2007, l'Ecole Normale d'Administration (ENA) a pour mandat de dispenser des formations en rapport avec les besoins de l'administration publique burundaise, de promouvoir la recherche appliquée dans les domaines clés liés au fonctionnement de l'administration, et de fournir un appui-conseil aux administrations publiques et parapubliques.

5:

Petit à petit, l'ENA a muté en ajoutant la formation diplômante aux formations en cours d'emplois qu'elle était appelée à dispenser au départ.

Actuellement, l'ENA a besoin d'être réformée pour s'inscrire dans la nouvelle ligne des réformes de développement économique et de lutte contre la pauvreté contenues dans le Plan National de Développement qui, dans certains de ses piliers, ambitionne le développement du capital humain.

Ainsi, les missions de l'ENA doivent être redessinées. La suppression de la formation diplômante doit permettre à l'ENA de se concentrer sur des activités liées au perfectionnement des cadres et agents de l'Etat, au coaching et à l'appui-conseil dans certains domaines d'expertise, à l'accompagnement des politiques publiques de l'Etat et à veiller à l'assurance-qualité de toutes les formations offertes aux cadres et agents de l'Etat, afin de contribuer à l'amélioration des performances de l'administration publique burundaise.

C'est l'objet de ce projet de décret.

Après échange et débat, le projet a été adopté avec entre autres recommandations d'élever la Direction de l'ENA en une Direction Générale épaulée par des Directions, et de fixer la période d'accompagnement des étudiants en formation diplômante à trois ans.

Il a été également recommandé d'envisager, après la fin de la période transitoire d'accompagnement des étudiants en formation diplômante, la fusion de l'ENA et de l'ISGE.

#### **6. Projet de décret portant missions, organisation et fonctionnement de l'Institut Supérieur de Gestion des Entreprises (ISGE), présenté par le Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de l'Emploi**

Dès sa création, l'Institut Supérieur de Gestion des Entreprises avait comme missions de :

- Assurer la spécialisation et le perfectionnement des cadres exerçant les fonctions de gestion dans les entreprises publiques, privées et autres organisations
- Recycler, par des séminaires et conférences spécialisés, les personnels chargés de la gestion des entreprises publiques, privées et autres organisations
- Organiser et diffuser, à l'intention desdites entreprises et à l'aide de publications diverses, une documentation dans le domaine de la gestion.

## 6:

Cette triple mission est celle que le Gouvernement souhaite renforcer pour l'ISGE afin de laisser le volet formation diplômante aux seules universités et instituts ayant cette mission académique.

Ce projet de décret vient ajuster les missions de l'ISGE selon cette orientation et recadrer sa tutelle qui revient désormais au Ministère de la Fonction Publique et de l'Emploi.

Après échange et débat, le projet a été adopté avec entre autres recommandations de nettoyer le texte en supprimant tout ce qui a trait à la formation diplômante car la mission de l'ISGE est le perfectionnement en gestion des entreprises, et de veiller à ce que l'ISGE renforce le volet pratique dans les modules qu'il offre.

Il a également été recommandé d'élever la Direction de l'ISGE en une Direction Générale.

#### **7. Projet de décret portant réglementation de la gestion des perches, présenté par le Ministre de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage**

Les perches servent à divers services dont la construction des maisons, des clôtures, les échaffaudages, etc...

Les quantités de perches utilisées augmentent au jour le jour. Cela fait que la couverture forestière diminue. Les principales conséquences sont la pénurie du bois, la dégradation forestière, la perte de la diversité, l'érosion du sol, la dégradation des terres, l'accroissement de la pollution de l'air, etc...

Pour garantir la gestion durable des ressources forestières et atténuer l'impact négatif de l'utilisation abusive de ces ressources, il importe d'édicter des règles régissant la gestion de l'utilisation des produits forestiers, en commençant par les perches qui sont actuellement les plus sollicitées.

C'est l'objet de ce projet de décret.

Après échange et débat, le Conseil des Ministres a constaté que la mise en place d'une telle réglementation nécessite des préalables.

Il a recommandé d'évaluer d'abord les mesures de prévention qui ont été déjà prises dans ce cadre et, en cas de besoin, les renforcer.

7:

Il a en outre recommandé d'envisager des mesures qui incitent à l'utilisation d'autres substituts du bois comme les échaffaudages métalliques, le gaz, etc., en octroyant des facilités à ceux qui veulent les importer.

Le Ministre en charge de l'Intérieur et celui en charge de l'Environnement devraient également sensibiliser les différents responsables provinciaux et communaux sous leurs ordres sur l'importance et l'intérêt de la bonne gestion des boisements.

**8. Note relative à l'état d'opérationnalisation de la mission principale de la CAMEBU : Monopole dans l'importation des médicaments pour tout le pays**, présentée par le Ministre de la Santé Publique et de la Lutte contre le Sida

La principale mission confiée à la CAMEBU par le Gouvernement est de **« assurer un bon approvisionnement en médicaments essentiels génériques, en dispositifs médicaux, en produits et matériels de laboratoire nécessaires au bon fonctionnement des formations sanitaires publiques, privées et des pharmacies »**

C'est pour répondre à cette mission que la Retraite gouvernementale tenue à Gitega en décembre 2018 a recommandé l'extension de la couverture par la CAMEBU des besoins nationaux en produits de santé, en centralisant aussi bien les besoins des formations sanitaires publiques que privées.

Avant 2018, le taux de satisfaction des besoins par la CAMEBU était de 15%. Avec la consultation directe des fabricants, le taux de satisfaction est passé de 15 % à 40% en 2020.

Avec les fonds BADEA, le taux de satisfaction est passé à 60% seulement.

Pour assurer la couverture en médicaments de 100% des besoins nationaux, la CAMEBU a besoin d'un fonds de 34 627 600 000 Fbu destiné à :

- L'achat des médicaments et autres produits de santé
- La construction des espaces de stockage à Bujumbura, Gitega et Ngozi
- L'acquisition des moyens de transport des médicaments

La note sollicite l'intervention du Gouvernement auprès des institutions habilitées de l'Etat pour que la CAMEBU bénéficie de ce financement sous

8:

forme de crédit au taux préférentiel, qu'elle remboursera dans une période pouvant lui permettre plus tard une autonomie financière (au moins 15 ans)

Au cours des échanges et du débat, les membres du Gouvernement ont fait les observations suivantes :

- La CAMEBU a besoin d'être soutenue pour que le secteur public et le secteur privé puissent s'approvisionner en médicaments et autres produits de santé en quantité dont ils ont besoin
- Dans un premier temps, la CAMEBU devrait concentrer les efforts sur le secteur public pour qu'ensuite il importe les médicaments en quantité suffisante et à des prix incitant les privés à s'y approvisionner
- La CAMEBU doit être la porte d'entrée de tous les médicaments qui entrent dans le pays y compris ceux importés par les privés pour qu'elle s'assure qu'ils répondent aux normes requises
- Il est nécessaire de faire un audit sur le fonctionnement de la CAMEBU
- La CAMEBU ne doit pas se limiter à l'importation des médicaments génériques uniquement. Les importations doivent s'étendre aux spécialités.

Le Conseil a en définitive demandé la révision du cadre légal de la CAMEBU pour qu'il puissent bien remplir son rôle.

## 9. Divers

Le Conseil des Ministres a exprimé sa satisfaction pour les résultats atteints par le Ministère en charge de l'Intérieur au cours de la semaine témoin dans la collecte des taxes communales, ainsi que par le travail fait par le Ministère en charge du Commerce en ce qui concerne la lutte contre la spéculation dans la commercialisation du ciment BUCECO.

Le Conseil des Ministres s'est réjoui également que les mesures prises pour la prévention et la lutte contre le coronavirus ont abouti à des résultats très satisfaisants au regard des statistiques qui montrent que les contaminations ont sensiblement diminué ces dernières semaines.

Il a néanmoins exhorté la population à continuer à appliquer les mesures qui ont été prises dans la lutte contre cette pandémie.

Bujumbura, 18 février 2021

Le Secrétaire Général de l'Etat et Porte Parole

Prosper NTAHORWAMIYE

# Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement

## Direction de la Communication

[www.mae.gov.bi](http://www.mae.gov.bi)

Twitter: [@MAEBurundi](https://twitter.com/MAEBurundi)